

Avez-vous votre retro-planning conformité ?

Il est grand temps de travailler sur la mise en conformité !

La nouvelle réglementation européenne relative à la protection des données personnelles – le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** – sera applicable à partir du 25 mai 2018.

Le RGPD s'applique à votre organisme dès lors que :

- Vous traitez des données personnelles, pour votre propre compte ou pour le compte d'autres organismes, que le traitement ait lieu ou non dans l'UE
- Vous avez des employés dans l'UE
- Sans être établi dans l'UE, vous offrez des biens ou des services à des personnes situées dans l'UE ou vous procédez au suivi de leurs comportements

Les organismes doivent se préparer à être en conformité d'ici à mai 2018 afin d'éviter :

- Des sanctions pouvant s'élever jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaire annuel mondial
- Une suspension des traitements
- Des frais de procédures et dommages et intérêts.
- Des atteintes à la réputation

La conformité au RGPD peut apporter une véritable valeur ajoutée

Cartographie des traitements → utilisation plus efficace et pertinente des données

Protection dès la conception (Privacy by design) → amélioration de votre ROI

Minimisation des données de consommateurs → réduction des coûts marketing et des coûts de stockage

Consentement renforcé et transparence → confiance accrue des consommateurs



Un conseil pragmatique, tenant compte des contraintes commerciales et opérationnelles

Notre équipe Données Personnelles & Cybersécurité peut vous aider dans la mise en place de mesures pratiques en vue de respecter les contraintes mais aussi de saisir les opportunités offertes par le RGPD. Forts de notre connaissance approfondie de l'évolution du cadre réglementaire, nous pouvons vous accompagner dans la mise en conformité, et notamment dans les étapes suivantes :

- **Analyse des écarts de conformité** : Evaluation des pratiques, identification des écarts et mise en place d'un plan de travail et d'outils en vue de remédier efficacement aux problèmes de conformité.
- **Cartographie des traitements** : Aide à l'établissement du « registre des activités de traitement » requis par le RGPD.
- **Délégué à la Protection des Données**: Conseil pour la mise en conformité avec les nouvelles obligations relatives au DPO.
- **Transferts de données hors UE** : Conseil et mise en place de solutions appropriées pour les transferts de données.
- **Consentement** : Revue des pratiques existantes, conseil sur des alternatives au consentement et mise en place de mécanismes d'obtention d'un « consentement explicite ».
- **Notes d'information** : Revue des notes d'information afin d'y inclure les nouvelles informations requises par le RGPD.
- **Prestataires** : Elaboration de contrats types, coté prestataire ou client, répondant aux exigences du RGPD et permettant de gérer les risques, en établissant de façon claire les rôles et responsabilités quant au traitement des données ou aux failles de sécurité. Revue ou modification des contrats existants.
- **Gestion des demandes et réclamations**: Mise en place de procédures permettant de répondre aux demandes d'accès, d'effacement, d'opposition, de portabilité, de retrait du consentement ou aux réclamations, le tout selon les modalités et les délais requis par le RGPD.
- **Etudes d'impact sur la vie privée (PIA)**: Evaluation de ce qu'un traitement est ou non à «risque élevé», mise en place d'un PIA et assistance pour toute consultation des autorités de protection des données.
- **Gestion des incidents**: Elaboration d'un plan de gestion des « violations de données » facilitant la notification à l'autorité compétente dans le délai maximum de 72h requis par le RGPD.
- **« Privacy by Design »**: Conseil et assistance pour la mise en place de procédures prenant en compte la protection dès la conception et par défaut.
- **Evaluation de la sécurité**: Evaluation de la pertinence des contrôles de sécurité et des accords avec vos prestataires ou sous-traitants, et checklists de conformité en matière de sécurité.

Etablissez le meilleur plan de mise en conformité au RGPD

- Notre présence internationale nous permet de vous conseiller dans les pays où vous exercez vos activités
- L'expérience que nous avons développée tant auprès de PME que de groupes internationaux saura se révéler particulièrement bénéfique pour votre organisme
- Notre connaissance des différents secteurs d'activités nous rend à même de vous aider à gérer vos données de façon à optimiser leur utilisation dans le respect de la réglementation
- Fort de notre enracinement dans l'UE, nous pouvons vous aider dans le développement des bonnes relations de travail avec les autorités européennes de protection des données et les autres autorités de contrôle
- Notre équipe « Public Policy » peut vous aider à faire valoir vos arguments et contraintes lors de l'élaboration de nouvelles réglementations

